

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Niort (79000)

Réponses de Jérôme Baloge, au nom de la liste « Niort, tous ensemble ! »

— le 28/02/2020 à 22:37 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

VilloVéLO propose d'adopter un Plan vélo sincère, cohérent, concerté et financé pour la mandature. Pour cela il est important de créer des référents vélo et mobilité dans chaque quartier dont la mission sera de faire le lien entre les habitants des quartiers et les services de voirie et des transports, sur les besoins. Réunis au minimum 2 à 3 fois par an dans un Comité vélo-Mobilité ils seront les personnes ressources, bénévoles mais accompagnées par des professionnels au service de la mobilité. Le budget à consacrer est minimum de 15€/an et par habitant.

Avant le plan vélo communal, l'agglomération doit achever son schéma cyclable en 2020. Il sera ensuite décliné opérationnellement au niveau communal et afin d'envisager la création d'infrastructures dédiées. Il est proposé de créer une commission communale et intercommunale des mobilités associant tous les partenaires de la mobilité : associations, référents mobilités des conseils de quartier, clubs de marche, transports en commun, usagers du vélo, référents accessibilité ... et les services de la ville et de l'agglomération concernés. L'objectif à moyen terme est d'atteindre les 9% de part modale vélo. Les moyens financiers nécessaires seront donc mobilisés afin de parvenir rapidement à cet objectif pour multiplier la part modale du vélo.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 3 fois par an.

Les référents sont réunis dans un Comité vélo/Mobilité au niveau local dont l'animation est confiée à un M ou Mme VéLO. Réuni 3 fois par an.

Comme évoqué à l'action n°1, nous envisageons de créer une commission communale des mobilités qui se réunira par quartier puis en commission plénière deux fois/an. Elle sera sous la responsabilité de l' élu référent.

Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

La formation des personnels de service voirie de la ville et de l'agglomération est importante. Ce sont eux qui réalisent et planifient les investissements prévus. Ils seront en contact avec les référents et les habitants. Il est nécessaire de les former.

Les agents actuellement en charge de la conception et de l'aménagement sont déjà tous usagers du vélo au quotidien.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer un réseau express vélo Il s'agit de développer un REV (Réseau Express Vélo) qui permet de relier les centres de main d'oeuvre et d'activités à la Gare et entre eux. Ce sont des axes dédiés et à usage uniquement réservés aux vélos. La gare vers Pôle Atlantique, vers la MAAF, vers Mendes-France, vers La Mude, vers l'Acclameur....

Le schéma cyclable à l'échelle de l'agglomération tient compte des pôles générateurs d'activités : 11 à Niort. Il est prévu de les relier entre eux afin de garantir des liaisons sécurisées pour les vélos. Les voies dédiées seront plus facilement aménageables pour les liaisons intercommunales.

Action n°5 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Les pistes cyclables sont des voies protégées et réservées au vélo. Elles se distinguent des bandes cyclables. La quasi totalité des bandes cyclables sur Niort pourrait être transformée en pistes cyclables, à condition de revoir la place de la voiture, de limiter leurs accès et de reformater les rues.

Mais en milieu urbain, nous sommes contraints par la largeur des voies. Toutes les voies ne peuvent être mises à sens unique automobiles ou privées de stationnement sans perturber la vie des riverains.

Action n°6 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Cela rejoint le REV, mais permet d'engager une véritable politique d'aménagement sur le territoire. Les pistes cyclables jalonnées permettront aux cyclotafteurs de se rendre sur leur lieu de travail (Mutuelles, hôpitaux, collèges et lycées, zones d'activités St-Liguaire et autres..., aux consommateurs de rejoindre les zones économiques (La Mude, Mendes-France, le Centre ville, l'Acclameur etc...

Le schéma cyclable de l'agglomération tient compte des pôles générateurs d'activités : 11 à Niort. Il est prévu de les relier entre eux afin de garantir des liaisons sécurisées pour les vélos. Le jalonnement permettra de les relier entre eux en indiquant les temps de parcours.

Action n°7 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines. Toutes les communes devront être reliées entre elles par un réseau de pistes cyclables permettant à la fois de se déplacer entre les communes mais aussi de rejoindre la ville centre.

Le schéma cyclable de l'agglomération tient compte des pôles générateurs d'activités de l'agglomération au nombre de 38.

Action n°8 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur. Le quartier du Pontreau, le quartier du Clou-Bouchet devront être réaménagés pour favoriser le déplacement vélo. Il faut s'appuyer sur les travaux engagés notamment sur le Pontreau dans le cadre de la Politique de la ville.

Le vélo ne concerne pas uniquement les quartiers politiques de la ville. Les aménagements bus dédiés et à venir permettront de sécuriser les usagers du vélo. Concernant le Pontreau, un itinéraire vélo irriguera le cœur du quartier.

Action n°9 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. La ville et l'Agglomération doivent déposer une candidature à ce dossier important soutenu par l'Etat.

Le schéma cyclable de l'agglomération tient compte des pôles générateurs d'activités de l'agglomération et envisage les liaisons intercommunales lourdes en investissement, ou infra-structures intra-muros éligibles au fonds mobilités actives « Continuités cyclables » ou DSIL.

Action n°10 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Maintien du réseau cyclable en bon état de cyclabilité et proposer des itinéraires alternatifs en cas de travaux.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°11 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Ajouter des vélos dans la ville (800 VAE pour le TanLib) en 2020, des vélos en location, des trottinettes, nécessitera des aménagements spécifiques et pour cela il sera nécessaire de repenser le plan de circulation. Moins de voitures en centre-ville par exemple doit être un objectif atteignable. Encore faudra-t-il apporter des modalités de parkings et des moyens de déplacements alternatifs aux citoyens, adaptés à cette nouvelle politique.

Les applications de mobilité qui analysent le trafic en temps réel orientent malheureusement les automobilistes sur des voies inadaptées à ces trafics. Des aménagements spécifiques peuvent dissuader mais ont aussi démontré leurs limites.

Le bus en libre accès a permis d'augmenter sa fréquentation. Il faut désormais encourager le report modal par la création de parc relais permettant un report de la voiture vers le bus ou vers le vélo. Ainsi, nous envisageons l'installation de vélo box sécurisés sur ces parcs et l'expérimentation de navettes express pour relier le centre-ville.

Action n°12 : je m'engage

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons. Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté.

... mais difficile à contrôler en temps réel.

Action n°13 : je m'engage

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t. Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté.

Dans un premier temps, réussir à faire respecter l'interdiction de la traversée des véhicules en transit et dans un second temps, travailler sur la livraison du centre-ville.

Action n°14 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité. Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté. Ce type de proposition ne peut se faire que de manière concertée et partagée, dans sa phase d'étude et de faisabilité. Le rôle des référents mobilités sera ici déterminant.

Idem réponse 1 : Le plan vélo doit se doter dans un premier temps d'un schéma d'aménagements cyclables dès 2020 à l'échelle de l'agglomération afin de le décliner opérationnellement au niveau communal et d'envisager la création d'infrastructures dédiées. Il est proposé de créer une commission communale et intercommunale des mobilités associant tous les partenaires de la mobilité : associations, référents mobilités des conseils de quartier, clubs de marche, transports en commun, usagers du vélo, référents accessibilité ... et les services de la ville et de l'agglomération concernés. Le budget nécessaire sera mobilisé.

Action n°15 : je m'engage

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté.

Les écoles sont des zones à haut risques. Il sera donc nécessaire de revoir les modalités d'accès aux écoles et de contraindre les automobilistes à faire différemments. Des aménagements parkings seront nécessaires, mais aussi des actions de communication vers les parents également.

A titre expérimental, nous pouvons l'envisager sur les écoles volontaires avec les associations de parents d'élèves.

Action n°16 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Le Boulevard de l'Europe et de l'Atlantique sont des voies à modifier pour créer des pistes rapides et dédiées. Tous les axes entrants de Niort devront faire l'objet d'étude de faisabilité et d'impact.

La création de nouveaux aménagements dédiés aux bus permettra de sécuriser également les déplacements à vélo.

Action n°17 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté. La totalité des rues niortaises, les zones d'habitat, devront faire l'objet d'une étude d'impact et de faisabilité.

Il est prévu de généraliser le 30 km/h en centre-ville élargi et le 20Km/h sur la Colline Saint-André.

Action n°18 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Certaines zones de Niort doivent pouvoir devenir à faible circulation.

La mise à sens unique de rues doit se faire avec les riverains à la fois pour sécuriser les cheminements piétons et le vélo.

Action n°19 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.
Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté.

Cette action est déjà largement généralisée sur la ville de Niort

Action n°20 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté.

A titre expérimental, nous pouvons l'envisager sur les écoles volontaires avec les associations de parents d'élèves et les référents mobilités des quartiers.

Action n°21 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté.

Afin de réduire le stationnement sur voirie, une des mesures que nous proposons, est d'encourager le stationnement en parkings ouvragés avec la mise en place généralisée de la première heure gratuite.

Action n°22 : je ne m'engage pas

Rendre payant le stationnement en surface pour les voitures et les deux-roues motorisés pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Afin de réduire le stationnement sur voirie, nous proposons d'encourager le stationnement en parkings ouvragés avec la mise en place généralisée de la première heure gratuite. Le stationnement fait aussi partie de la politique mobilité. Les tarifs appliqués peuvent encourager ou pas au report modal mais, il faut être vigilant à l'attractivité commerciale du centre-ville.

Action n°23 : je ne m'engage pas

Étendre la zone de stationnement payant La gratuité des parking joue un rôle de concentration de véhicules motorisés en ville. Il faut envisager une autre politique en prenant en compte qu'un consommateur cycliste est un consommateur de proximité qui valorise les commerces en centre-ville. pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Le stationnement payant existe là où il faut organiser de la rotation pour favoriser le développement économique, l'accès aux services, aux événements ou à la culture. ..

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°24 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé A la Gare de Niort, aux entrées de la ville venant de Nantes, de La Rochelle, de Paris, de Parthenay et développer les possibilités d'intermodalité (Bus, vélo...), en profitant du programme Alvéole de la FUB.

L'agglomération a adopté le 8 juillet dernier une délibération proposant d'implanter des abris-vélos sécurisés sur des emplacements stratégiques : arrêts ou terminus de bus ou de cars, gares et haltes ferroviaires. L'objectif est de favoriser le développement de l'intermodalité en facilitant la réalisation du « dernier kilomètre » à vélo vers des arrêts ou terminus de transports collectifs (bus, car ou train) ou dans des zones d'habitat diffus.

Action n°25 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté.

L'agglomération a adopté le 8 juillet dernier une délibération proposant d'implanter des abris-vélos sécurisés sur des emplacements stratégiques : arrêts ou terminus de bus ou de cars, gares et haltes ferroviaires. L'objectif est de favoriser le développement de l'intermodalité en facilitant la réalisation du « dernier kilomètre » à vélo vers des arrêts ou terminus de transports collectifs (bus, car ou train) ou dans des zones d'habitat diffus.

Action n°26 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.
Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, afin d'encourager les publics à venir en vélo.

Nous pourrions décliner le dispositif présenté pour l'action n° 25.

Action n°27 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Il est temps de donner aux enfants scolarisés et venant à l'école en vélo de parquer leurs vélos en sécurité. Cela participe au Savoir Rouler et constitue un élément encourageant

Nous pourrions décliner le dispositif présenté pour les actions n° 25 et n°26

Action n°28 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté et en particulier pour tous les quartiers politique de la ville et les habitats sociaux.

L'obligation ne pourra être appliquée que dans les logements co-financés par les collectivités. On peut imaginer d'ajouter cette disposition pour l'obtention d'aides dans le cadre du PLH. Pour les autres logements, des dispositifs existent déjà.

Action n°29 : je m'engage

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté. Il devient indispensable d'apporter dans les PLU les solutions au stationnement sécurisé des vélos.

Des dispositions existent déjà.

Action n°30 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté. Innover en la matière deviendra une force pour le territoire

Nous pourrions envisager un tarif social de location pour les personnes ne bénéficiant pas de la prise en charge de l'abonnement à 50% par leur employeur et sous condition de ressources.

Action n°31 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté.

Toute initiative privée peut être encouragée pour peu qu'elle soit pérenne. L'agglomération va prochainement proposer des vélos cargo en plus des VAE et des trottinettes. De plus, depuis fin janvier un système de VLS a été lancé. Nous pourrions envisager aussi un tarif social de location pour les personnes ne bénéficiant pas de la prise en charge de l'abonnement à 50% par leur employeur et sous condition de ressources.

Action n°32 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté. VillOvéLO doit pouvoir développer ses actions et projets de manière sereine et accompagnée.

L'aide publique qu'elle soit directe ou indirecte est conditionnée à des objectifs partagés permettant de générer de la « valeur ajoutée » au projet de Territoire. Cf actuelle convention de mise à disposition d'un local pour VillOvéLO.

Action n°33 : je m'engage

Mettre des locaux à disposition de l'association Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté.

L'aide publique qu'elle soit directe ou indirecte est conditionnée à des objectifs partagés permettant de générer de la « valeur ajoutée » au projet de Territoire. Cf actuelle convention de mise à disposition d'un local pour VillOvéLO.

Action n°34 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

VillOvéO possède 2 machines à graver. Cela permettrait de mutualiser le matériel existant et d'envisager son éventuel remplacement.

L'aide publique qu'elle soit directe ou indirecte est conditionnée à des objectifs partagés permettant de générer de la « valeur ajoutée » au projet de Territoire. Cf actuelle convention de mise à disposition d'un local pour VillOvéO.

Promouvoir une culture vélo

Action n°35 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Cette proposition est soutenue par VillOvéO, sans aucune ambiguïté. La création d'une équipe Savoir Rouler avec ses animateurs et matériels permettrait de déployer au sein de chaque école un dispositif d'apprentissage du vélo.

Une vélo-école sera créée à l'usage des enfants et des parents pour généraliser l'apprentissage du vélo dans l'espace public.

Action n°36 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Cette proposition est soutenue par VillOvéO, sans aucune ambiguïté. Un pool de matériel vélo pourrait être acheté pour soutenir les projets vélo au sein de chaque école volontaire

Dans le cadre de la création de la vélo-école, la ville devra accompagner les établissements scolaires pour l'acquisition de vélos.

Action n°37 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Cette proposition est soutenue par VillOvéO, sans aucune ambiguïté. Un piste pour les mini voitures existe à Cholette pour un usage très restreint. Il est possible de créer des pistes similaires pour l'apprentissage du vélo.

L'emplacement sera proposé par la ville et validé en lien avec la commission communale des mobilités.

Action n°38 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Cette proposition est soutenue par VillOvéO, sans aucune ambiguïté.

C'est à chaque élu de choisir en fonction de ses contraintes le mode de déplacement qui convient. La mairie dispose de vélos pour ses agents et élus.

Action n°39 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Cette proposition est soutenue par VillOvéO. L'exemplarité est un bon outil de communication.

Certains services comme la police municipale sont équipés de vélos. D'autres services peuvent bénéficier d'une flotte de vélos mise à leur disposition. Le choix du mode de transports doit aussi se faire après une évaluation de la pénibilité pour l'agent.

Action n°40 : je ne m'engage pas

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Si l'IKV n'existe pas au sein des services de la ville et de l'Agglomération, cette proposition est soutenue par VillOvéO. Il sera nécessaire d'en mesurer la faisabilité et les impacts réels.

Les agents territoriaux n'ont pas accès aujourd'hui à ce dispositif appliqué à titre expérimental pour les agents des ministères en charge du développement durable et du logement, et des établissements publics qui en relèvent.

Action n°41 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO. Ce sera à travailler avec les associations de parents d'élèves et les enseignants.

C'est aussi à chaque association de parents d'élèves d'être moteur pour que cela réussisse.

Action n°42 : je m'engage

Créer une "fête du vélo". Cette proposition est soutenue par VillOvéLO. VillOvéLo organise une petite Fête du vélo. La ville peut organiser un événement phare.

Pourquoi seulement le vélo ? Pourquoi pas le concept de mobilités actives, en lien avec la santé ? A échanger dans le cadre de la commission communale des mobilités.

Action n°43 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, sans aucune ambiguïté. La Police Municipale a un rôle déterminant à jouer sur ce sujet.

Faire respecter la loi tout simplement.

Action n°44 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Cette proposition est soutenue par VillOvéLO, depuis au moins 5 ans. La communication permanente sur les supports médias disponibles est une nécessité.

Fait partie des moyens à mettre en œuvre pour atteindre rapidement les 9% de part modale.

Commentaires généraux

Aucun commentaire n'a été fait par la-le candidat-e